

121 PRODUCTIONS
Société Anonyme au capital de 51.392 euros
Siège social : 11, rue Marbeuf – 75008 Paris
RCS PARIS B 429 513 518

0037599

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq,
Et le 30 septembre à 13 heures 10,

Les Administrateurs de la société 121 PRODUCTIONS, société anonyme au capital de 51.392 euros dénommée en-tête des présentes, se sont réunis en Conseil, au Cabinet de Maître Jean-David ZERDOUN, 51 avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris, sur convocation du Président Monsieur Eric AMSELLEM.

Sont présents et ont émargé une feuille de présence :

28 NOV. 2005

- Monsieur Eric AMSELLEM,
- Monsieur Daniel KAPELIAN,
- Monsieur Stéphane DUMAINE, représentant la SOCIETE DES PRODUITS SCHLATTER,
- Monsieur Gaëtan LOUIS, représentant la société IWEDIA (anciennement dénommée TEAMLOG DMS).

98571

Le Conseil réunissant la présence effective de la moitié au moins des Administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Marc RACINE assiste également à la réunion.

Monsieur Eric AMSELLEM préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- cooptation d'un Administrateur,
- nomination d'un nouveau Directeur Général.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président rappelle que Madame Valérie AMSELLEM a informé les membres du Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la société 121 PRODUCTIONS.

Le Conseil prend acte de cette démission qui prend effet ce jour.

Il indique au Conseil que le nombre des Administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que Monsieur Jean-Marc RACINE soit coopté par le Conseil.

84
DK

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration coopte en qualité de nouvel Administrateur, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

- Monsieur Jean-Marc RACINE,
né le 9 mai 1970 à Paris (75015)
demeurant 21, rue Beaurepaire – 75010 Paris

en remplacement de Madame Valérie AMSELLEM, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Intervenant à l'instant des présentes, Monsieur Jean-Marc RACINE déclare accepter ce mandat d'Administrateur et précise satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il lui paraît nécessaire qu'il soit assisté dans le cadre de la direction générale de la société par un Directeur Général Délégué compte tenu du développement de l'activité.

Il présente alors la candidature à ces fonctions de Monsieur Jean-Marc RACINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme Monsieur Jean-Marc RACINE en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Toutefois, en cas de cessation des fonctions de Monsieur Eric AMSELLEM, les fonctions de Directeur Général Délégué de Monsieur Jean-Marc RACINE prendront fin simultanément.

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Jean-Marc RACINE disposera des mêmes pouvoirs que ceux de Monsieur Eric AMSELLEM, Président Directeur Général.

Monsieur Jean-Marc RACINE déclare accepter les fonctions de Directeur Général Délégué qui viennent de lui être conférées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Après en avoir délibéré et en accord avec Monsieur Jean-Marc RACINE, il est convenu que l'exercice de ses fonctions de Directeur Général Délégué ne donnera lieu au versement d'aucune rémunération.

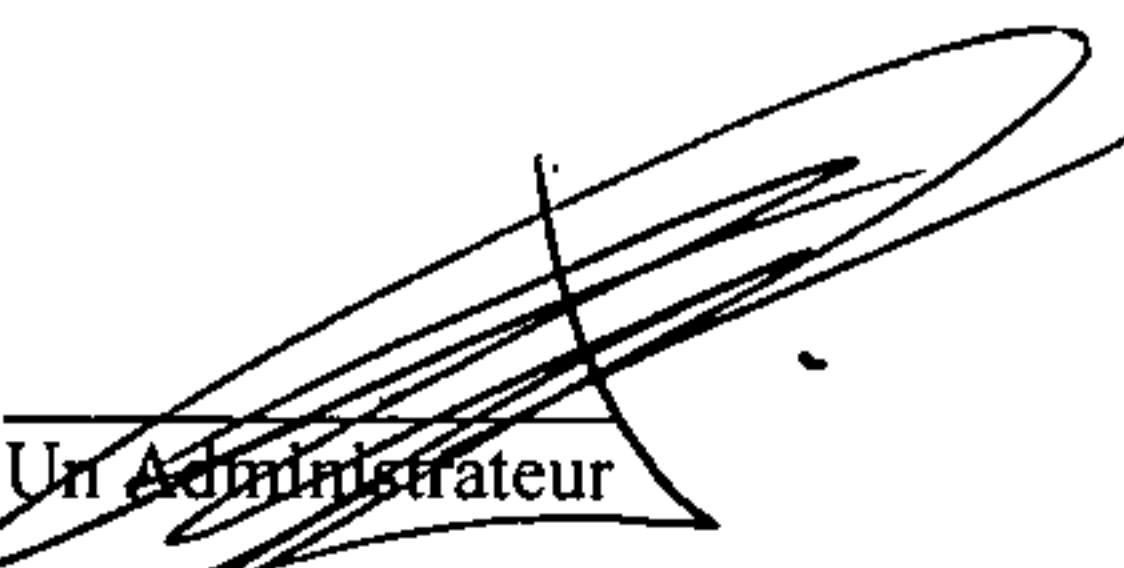
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.



Le Président

Don pour acceptation des
fonctions d' Administrateur et
de Directeur Général Délégué.



Un Administrateur

